

lui ai fait observer que si le Gouvernement expropriait ce réseau, y compris tout l'actif des différents chemins de fer et des autres compagnies intéressées dans ce réseau, il nous faudrait trouver une somme considérable. Mon collègue a parlé de 300 millions à peu près. Je lui ai fait observer qu'au point de vue financier, en un temps comme celui-ci, il est infiniment préférable de maintenir ces compagnies telles qu'elles sont, leur permettant de conclure leurs propres arrangements financiers, ne les aidant que dans la mesure nécessaire, plutôt que de chercher à exproprier tous les biens matériels du réseau, et se trouver ainsi dans l'obligation de se procurer quelque \$300,000,000, pour acquitter les charges. J'ai ajouté—ce qui a été maintes fois indiqué au sujet du réseau du Nord-Canadien dont il a été souvent question en cette Chambre—que si le Gouvernement avait recours à la forclusion pour prendre possession, la mise en liquidation s'imposerait à l'égard de toutes les compagnies intéressées dans le réseau.

L'honorable député a modifié radicalement sa manière de voir, car, en 1914, ainsi que le premier ministre l'a fait observer, hier soir, il a laissé entendre qu'on devrait acquérir le capital-actions de la compagnie et que la valeur de celui-ci devrait être déterminée par des arbitres. Bien plus, il a laissé entendre qu'on devrait fixer un prix maximum de 30 millions.

L'hon. M. PUGSLEY: Le ministre pêche contre l'exactitude. S'il veut bien lire la résolution, il constatera que d'après la disposition modifiée, la compagnie devrait avoir la haute main sur le réseau, si elle versait l'intérêt à l'échéance. Si elle opérât promptement ses paiements d'intérêt sur les 45 millions et sur toutes les autres garanties, on laisserait les choses en l'état durant cinq ans, le Gouvernement ayant la faculté d'acquérir le capital-actions par arbitrage, dans le cas où la compagnie se tirerait d'affaires et satisferait à ses obligations dans l'intervalle. Mais si la compagnie faisait défaut, le Gouvernement aurait le droit de prendre possession du chemin de fer.

L'hon. sir THOMAS WHITE: L'honorable député s'est placé à deux ou trois points de vue dans son examen de la situation du chemin de fer du Nord-Canadien. Chaque fois que la question surgit, il propose une solution différente.

L'hon. M. PUGSLEY: Dans ce cas, il ressemble passablement au ministre des Finances.

L'hon. sir THOMAS WHITE: La règle de conduite du Gouvernement a toujours été la même. En 1914, nous avons pris 40 millions

[L'hon. sir Thomas White.]

du capital-actions de la compagnie contre notre garantie. Il ne restait plus que 60 millions à acquérir, et c'est ce que nous nous proposons maintenant.

Mon honorable ami (M. Pugsley) change d'avis chaque fois que cette question est discutée, et il est toujours prêt à conformer son opinion à ce qu'il croit être l'intérêt de son parti. En 1914 il voulait acquérir les actions de cette ligne de chemins de fer à un prix maximum de \$30,000,000. Plus que cela, son leader—et je citerai ses paroles avant que ce débat soit terminé—a proposé en 1914 que des mesures immédiates fussent prises pour acquérir les actions du Nord-Canadien à un prix qui serait fixé par des arbitres, mais qui ne devait pas dépasser \$30,000,000. Je serais très surpris si mon honorable ami de Saint-Jean n'avait pas voté en faveur de cette résolution.

L'hon. M. PUGSLEY: J'ai certainement voté en faveur.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Mon honorable ami dit qu'il a voté en faveur de cette résolution, et aujourd'hui il veut exproprier la compagnie. Malgré l'état actuel de nos finances il demande que le Gouvernement applique \$300,000,000 à l'acquisition de ce chemin de fer. Il renie ses opinions passées, et il renie aussi celles de son chef, qu'il approuvait en 1914.

L'hon. M. PUGSLEY: Ne disait-on pas à cette époque que les dettes totales de la compagnie ne dépassaient pas \$300,000,000? Aujourd'hui, nous constatons qu'on les place à \$400,000,000. Nous ne savons pas exactement ce qu'elles sont.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Mon honorable ami est toujours très habile lorsqu'il s'agit d'expliquer, mais je crois qu'il aura fort à faire pour justifier son changement d'opinion.

L'hon. M. PUGSLEY: Hier soir le premier ministre, s'écartant de la courtoisie ordinaire qui le caractérise, a dit que dans les remarques que j'ai faites sur la question je paraisais avoir perdu tout bon sens, et il s'expliquait en disant qu'il ne pouvait pas comprendre pourquoi, puisque le produit des obligations garanties par les terres avait servi à construire la ligne, le Gouvernement en prenant possession des biens de la compagnie ne devait pas également se charger des dettes garanties par les terres invendues. Quant à moi, je ne vois rien de déraisonnable dans cette proposition. Si l'intérêt public exige que nous acquiérions ce réseau de voies ferrées, je ne vois pas pourquoi le Gouvernement ne se bornerait